



TOUT SAVOIR SUR

Le déroulement de la formation à la catégorie AM

DEFINITIONS

Le permis AM est obligatoire pour conduire **un deux-roues OU un quadricycle léger** à moteur dès 14 ans.

- Définitions

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Un quadricycle léger à moteur est un véhicule à moteur à 4 roues, disposant d'un habitacle fermé pouvant transporter 2 personnes ayant les caractéristiques suivantes :

- Le poids à vide n'excède pas 425 kilos hors batterie
- la vitesse ne dépasse pas 45 km heure
- la puissance ne doit pas excéder 6 kilowatts
- une charge utile conducteur plus bagage d'au maximum 250 kilos

CRITÈRES D'ÉVALUATION et de REUSSITE SANCTION DE LA FORMATION

- Il n'y a pas d'examen
- À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

DEROULEMENT ET PREREQUIS

- Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

- La formation pratique est constituée de cinq séquences :

- 1 – Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
- 2 – Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure)
- 3 – Code de la route (30 minutes)
- 4 – Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures)
- 5 – Sensibilisation aux risques (minimum 1 heure) en présence d'au moins un parent ou représentant légal (si mineur.e)